

Image not found or type unknown



Renseignements sur le pacs pour une famille recomposée

Par **KDoInet 24**, le **02/06/2024** à **12:49**

Bonjour,

Avec mon conjoint nous avons acheté une maison il y a 2 ans maintenant. Nous souhaiterions nous pacser. Afin que nous et nos enfants respectifs (famille recomposée) ne soient pas lésés si décès d'un de nous, quelle case cocher régime légal de la séparation ou régime de l'indivision des biens?

En vous remerciant pour votre réponse

Bien cordialement

Kathy